

DE L'AUTORITARISME

"L'Etat Moderne façonne - il est contraint de la faire, ne fût-ce parfois que par un réflexe d'autodéfense - l'idéologie et la moralité sociale du peuple. C'est pour-quoi sous des formes atténuées ou accusées il contrôle l'"éducation nationale", l'in-formation, voire la propagande."

M. Papon,
le grand flic français
dans "L'Ere des responsables".

Les "Voix Universitaires" vous auront informés du projet de réforme du Rectorat. Ainsi aurez-vous pu lire dans les quelques commentaires de l'Age-ite qui accompagnaient cette information :

"Le renforcement du pouvoir exécutif de l'Université, la concentration de ce pouvoir, une plus grande autonomie sont indispensables au développement de l'université de Lausanne, ne serait-ce que pour servir d'interlocuteur au comité directeur chargé de la direc-tion de Dorigny..."

D'ici à se féliciter de cette "dicta-ture" faisant suite à "l'impuissance", il n'y a qu'un pas... en arrière. Allons-nous vraiment espérer plus de la part d'un membre du Rectorat que de la part d'un député si tous deux siègent au même conseil d'administration ?

IL Y A LES TETES, QUE LA CHANCE
PLACE TOUT EN HAUT,
LES "EPAULES" QUI DOIVENT LEUR
GRANDEUR A LEUR CONDUITE ET A LA
SOMPTUEUSE PUBLICITE QU'ELLES SE
FONT, QUI PEUVENT REJOINDRE LES
RANGS DES PRECEDENTS EN SE CULTI-
VANT.

APRES EUX LES HOMMES SONT COMME
DES BETES :
AFFAMES, ILS COURENT AU PRE,
RASSASIES, ILS COURENT AU LIT ...

(d'après IBN AL FAQTH)

Devons-nous plaindre nos camarades bâlois dont l'université vient de tom-ber sous tutelle d'Etat ?

Dorigny en sera-t-elle plus étudiante ?

Peu importe après tout qui manipule les chaînes si nous restons marionnet-tes : qu'il y ait mainmise de l'Etat ou dictature d'une "troïka" bien-pen-sante, ce n'est toujours qu'autoritarisme !

Plus encore, ce projet de réforme, présenté comme purement administratif, ne fait que consacrer à l'échelon supérieur la tendance dirigiste autoritaire de tout l'enseignement : les Conseils de Faculté introduisent ou intro-duiront des réformes à l'insu des étudiants et à l'encontre de leurs véri-tables intérêts. Jusqu'au professeur, juché sur sa chaire, effarouché par l'élargissement toujours croissant du champ du savoir qu'il ne peut maî-triser, qui s'intronise ministre omnipotent d'une science définitivement figée et hors de toute atteinte critique. Ainsi nos diplômés ne sont-ils que des patentes de "culture désintéressée". Erudition poussiéreuse, savoir coupé de la réalité vivante sont produits communs de notre Université qui reste encore un des derniers bastions de ce moyen âge scolastique que cer-tains clercs gâteux voient s'effriter avec nostalgie. Mais si parmi toutes, elle demeure une des plus archaïques, il n'est pas moins évident qu'elle aussi devra s'adapter aux besoins toujours plus pressants de l'économie.

Et c'est dans ce sens, à n'en pas douter que nous devons nous attendre à la voir évoluer, dans ce sens que va oeuvrer cette fameuse "réforme" : La tendance à la concentration du pouvoir de décision entre quelques mains, qu'on observe à l'intérieur des trusts internationaux, trouve son reflet dans les tentatives d'accroître résolument les prérogatives rectorales. Ne nous étonnons pas dès lors, si tous les efforts tendent à établir un pouvoir plus fort et plus autoritaire; n'oublions pas que l'im-pératif véritablement nouveau qui va diriger notre enseignement est l'intégration à tous prix de l'Université dans la société et son inféodation progressive aux intérêts de la grande industrie.

A LA PLACE DE LA CULTURE
FAUSSEMENT ENCYCLOPÉDIQUE,
MANDARINALE ET ORNÉMENTALE,
DESTINÉE A FORMER DE "BEAUX ESPRITS
AU-DESSUS DU REEL, CHARGES DE FOUR-
NIR LEUR IDEOLOGIE DE JUSTIFICATION
A LA PRATIQUE SOCIALE EXISTANTE,
L'INDUSTRIE ASSIGNE A L'UNIVERSITE
POUR TACHE DE PRODUIRE EN GRAND
NOMBRE DES PROFESSIONNELS IMMEDIATE
MENT UTILISABLES DANS LA PRODUCTION
LA RECHERCHE APPLIQUEE ET LA
GESTION.

André Gorz

Quant aux étudiants, ils n'auront qu'à bien se tenir...
D'ailleurs n'est-ce pas par l'obéis-sance stricte et la discipline sainement acceptée que chacun pourra le temps venu briguer la suprême dignité de gardien de l'ordre. Et qui donc oserait douter de l'ordre, qui fait le savoir désintéressé et la science appliquée... aux seuls besoins du système : le philo-sophe peut philosopher à tours de tête, pourvu qu'il demeure dans sa cloche de verre ; le scientifique peut fureter dans toutes les directions, à moins que celles-ci ne soient interdites... Dans chaque cas, l'esprit stérilisé de-vient un rouage indispensable à la mé-canique sacrée, à l'ordre des choses (en français : à l'ordre capitaliste).

Rien de plus normal si l'autorité entoure ses étudiants de tant d'attentions, Tous les moyens sont bons (y compris les forces de l'ordre) pour parfaire le dressage du seul animal qui en fin de compte intéresse le régime :
LE CHIEN DE GARDE !

"PAS DE REFORMES SANS CONTROLE ETUDIANT !"
=====

"Les Etudiants Progressistes"

place Chauderon 5
1000 Lausanne

C O N T R O L E E T U D I A N T

Il se trouve quelques étudiants qui pensent que si l'on prenait autant de soins de Dorigny et de l'Université que l'on se soucie de nos "Mirages", Dorigny n'en serait pas un et la Défense Nationale et Spirituelle ne s'en porterait que mieux.

"Miner la foi d'un peuple dans ses institutions politiques, renier la confiance qu'il place dans ses chefs politiques et militaires, exacerber la lutte des classes, forger de toutes pièces d'irréductibles oppositions entre les races et les "ethnies", ébranler la Foi religieuse, affaiblir les liens de la Famille, faire naître partout la méfiance, le doute et le scepticisme, tout cela n'est plus, vu sous l'angle de la guerre idéologique, se livrer à une action de nature politique et sociale: C'EST COMMETTRE UN SABOTAGE MILITAIRE, sciemment et en toute logique."

(François Schaller, prof. d'Economie Politique - in "Revue militaire suisse" No 4 - 5 - 1968)

Il est évident que ces plaisantins ne sont point membres des Etudiants Progressistes, minorité d'extrémistes, souffrant d'un complexe de noyautage et qui tendent à faire de la Riponne la Place Rouge, comme essaye de le faire accroire la "Gazette de Lausanne", dont les analyses politiques n'ont rien perdu de leur finesse et de leur grâce depuis le départ de M. Béguin.

En fait, les Etudiants Progressistes forment un groupement, qui par sa structure organique, résultant d'une participation à une organisation de jeunes ouvriers, apprentis et étudiants (Jeunesses Progressistes), est à même de déployer une analyse "contestatoire" de l'Université, dépassant le cadre étroit de l'Alma Mater.

Pour nous, s'il existe des problèmes au sein des Facultés, de l'Université, seule une appréhension de leur connexion avec la dynamique de la réalité sociale peut permettre, non seulement de les poser dans leur globalité, mais de trouver des solutions, même partielles, qui ne soient point des aménagements, des rationalisations qui feraient de l'Université une meilleure usine à diplômes. En effet, des revendications, dont le but n'est qu'une amélioration du rendement universitaire, risquent bien de transformer l'action étudiante en une action purement corporatiste (= défense immédiate des intérêts des futurs cadres).

Pour les Etudiants Progressistes, trois aspects de l'Université devraient systématiquement être analysés par les étudiants eux-mêmes, et ceci durant un certain nombre d'heures consacrées autrement qu'à la pieuse consommation du verbe professoral:

- 1) - Analyse des structures actuelles de l'Université et des désavantages qu'elles comportent pour les étudiants;
- 2) - Analyse des rapports entre l'Université, le pouvoir politique et économique;

"S'il est vrai que nous sommes appelés à devenir les "Gestionnaires" de demain, il est alors vital, pour la bonne administration de ce futur imminent, que nous établissions aujourd'hui un lien serré avec le monde qui nous entoure./ C'est dans ce sens que nous avons recherché un échange fructueux avec certaines entreprises romandes. ./. "

3) - Analyse du contenu idéologique de l'enseignement et des méthodes de transmission du savoir.

Ce travail d'analyse doit être élaboré par tous les étudiants, au sein de groupes de travail interfacultés, qui pourront ainsi affiner des instruments d'investigation et des modes de travail collectif.

Au travers de cette contestation de l'Université, vont donc apparaître des éléments permettant d'expérimenter de nouvelles formes d'études fondées sur une réelle participation étudiante.

Il est évident que ce travail d'analyse ne doit pas se restreindre à des "groupes-d'étudiants-spécialistes", mais doit se démocratiser grâce à de fréquentes réunions-débats rassemblant tous les étudiants.

Il faut souligner qu'un tel travail critique donnera un fondement concret à un dialogue qui, pour nous, ne peut être qu'un contrôle étudiant, c'est-à-dire un pouvoir d'intervention dans l'Université. Ce pouvoir d'intervention diffère de la cogestion qui lie les étudiants à la gestion de l'Université dont l'autonomie, face aux centres de décision économiques et politiques (Cf. politique d'investissement, critères concernant une politique de croissance etc.), est très relative. La cogestion aboutirait, selon nous, à ce que les étudiants ne contrôlent qu'un quart de l'Université, puisque les professeurs n'en contrôlent que la moitié.- tout au plus. Elle entraînerait les étudiants dans une politique de compromis qui ne pourrait que nier l'autonomie de leur mouvement.

Le contrôle étudiant, présence continue et revendicative des étudiants, doit s'exercer au niveau du contenu de l'enseignement (programmes des cours, des séminaires, des travaux pratiques etc.), du système de sélection (examens) et dans le domaine des institutions universitaires (les pouvoirs dans l'Université).

En conclusion, ce contrôle étudiant permettrait l'instauration d'un enseignement critique (s'opposant radicalement à l'autoritarisme imposant ses valeurs), redonnerait le goût et les possibilités de la recherche, du travail collectif et interdisciplinaire; ainsi il élèverait le niveau scientifique-critique de l'enseignement en évitant la technocratisation.

De plus on obvierait ainsi à l'énorme gaspillage du potentiel de travail des étudiants (cf. préparation des examens, mémorisation etc...), des professeurs et même au gaspillage financier (cf. Dorigny).

Nous avons grand espoir que ce soit le début d'une étroite collaboration entre les milieux industriels, commerciaux ou financiers et l'Ecole des HEC. C'est avec cette vision de l'avenir que nous vous souhaitons ce soir l'agréable, et peut-être un jour vous souviendrez-vous de ce que représente pour nous le réel."

(In programme du bal des H.E.C, pour le Comité des étudiants: Guillaume de Rham -président. Lausanne, le 17 mai 68.)

" PAS DE REFORMES SANS CONTROLE ETUDIANT "

" POUR L' AUTONOMIE DU MOUVEMENT ETUDIANT "

" POUR UN ENSEIGNEMENT CRITIQUE "

Lausanne, le 20 mai 1968. "ETUDIANTS PROGRÉSSISTES" - permanence
mardi 5h 18h à 19h - Café du Château - Place du Tunnel 1.

NON A L ' A G E
=====

POUR UNE FEDERATION AUTONOME DES ETUDIANTS
=====

Le Rectorat et Monsieur Wurzbarger (curateur de l'AGE) ont organisé pour les 19 et 20 novembre une consultation de tous les étudiants sur l'AGE. Pour nous, Fédération des Comités d'Action, ce vote n'est pas acceptable pour les raisons suivantes :

1. Nous n'acceptons pas que les autorités universitaires fient elles seules quand et comment les étudiants doivent s'organiser. En effet, derrière cette "consultation" apparemment démocratique, nous constatons

- que la date a été placée 20 jours après la rentrée par décision arbitraire du Rectorat et afin de ne pas laisser le temps aux étudiants d'élaborer valablement leurs positions.
- que cette consultation ne fixe ni le quorum nécessaire à établir sa validité, ni comment et dans quel but seront interprétés les résultats (le Rectorat peut faire ce qu'il veut).
- mais que les autorités universitaires font pression sur les étudiants en annonçant qu'en cas de refus des solutions proposées elles décideraient elles-mêmes de l'utilisation de l'argent versé chaque semestre (10.- fr.) par les étudiants à l'AGE en le remettant à la Société Académique Vaudoise...
- que les autorités universitaires laissent volontairement subsister une ambiguïté, parlant tantôt d'un vote, tantôt d'une consultation, ambiguïté qui ne sera levée qu'après les résultats, suivant l'interprétation que voudra en donner le Rectorat. Il faut cependant être clair : cette consultation ne peut engager à rien et ne peut passer pour un "vote" des étudiants vu les formes dans lesquelles elle est présentée.

2. Les propositions des autorités universitaires maintiennent toutes le principe de l'association à adhésion obligatoire (y compris le point 2 c qui repose sur les associations obligatoires

de faculté). Or, depuis 1968, les étudiants ont clairement manifesté leur refus d'une telle forme d'association pour les raisons suivantes :

- l'adhésion obligatoire n'est pas une adhésion dans la mesure où l'étudiant entre d'office dans une organisation dont il ne connaît ni les structures, ni le programme
- s'appuyant de ce fait sur la passivité de la majorité des étudiants, les soi-disant "délégués étudiants" ne représentent en fait personne, alors qu'ils prétendent représenter tout le monde
- l'association à adhésion obligatoire est une structure du type corporatiste (défense des intérêts de la faculté ou de l'ensemble des étudiants) qui cache derrière ces intérêts soi-disant communs les options différentes qui existent parmi les étudiants (sur le type de réformes à proposer par ex.) et empêche tout autre organisme étudiant qui tenterait de représenter ses propres positions de manière claire en l'accusant d'être non-représentatif. Il n'est pas étonnant pour cette raison que l'AGE n'ait jamais pu avoir de programme précis.

3. Mais ce n'est pas un hasard si les autorités universitaires cherchent aujourd'hui à maintenir une association à adhésion obligatoire. En effet, dans un moment où l'Université traverse une crise aiguë (cf. plateforme de la Fédération des Comités d'Action budgets et structures), le Rectorat a besoin de pouvoir s'appuyer sur une "majorité silencieuse" des étudiants afin

- de faire croire à un soutien homogène de toute l'Université à sa politique de gestion de l'Université (répartition des crédits, programmes d'études, structures internes, etc.) en particulier face à l'Etat et au public (cf. discours Rectorat ouverture Dorigny).
- de pallier toute critique autonome des étudiants qui risquerait de mettre en cause sa politique de gestion et l'enseignement universitaire.

L'association à adhésion obligatoire permet ainsi au Rectorat de maintenir un système de pseudo-représentativité et de se targuer d'avoir "consulté" les étudiants (quoi qu'ils disent pourvu qu'ils aient passé à son bureau).

NOTRE ALTERNATIVE

Malgré l'ambiguïté de cette "consultation", la Fédération des Comités d'action estime qu'il est nécessaire de manifester à cette occasion l'opposition des étudiants au "vote" du Rectorat et de montrer quel autre type d'association ils proposent.

Les propositions du Rectorat étant purement formelles et ne précisant pas quel serait le programme d'une telle AGE, la Fédération des Comités d'action, qui a commencé à s'organiser dès le mois d'octobre et a publié sa première plateforme, propose d'élargir sa structure actuelle en une Fédération Autonome des Etudiants dont la forme et le programme seraient les suivants :

1. Les Etudiants lausannois se regroupent dans la Fédération autonome des Etudiants composée de : CA SSP, CA Lettres, CUB, Comité Théol., comité Sciences ainsi que de tous les groupes qui acceptent ce programme.
2. La FAE est une association à adhésion libre.
3. La FAE, réunie en assemblée générale élit un bureau responsable, révocable en tout temps, chargé de défendre les positions de la FAE vis-à-vis de l'extérieur et d'organiser le travail interne (ordre du jour, procès verbaux)
4. Les assemblées générales de la FAE ont lieu au moins une fois par mois.
5. Les votes se font à la majorité simple, les tendances minoritaires sont représentées proportionnellement dans les différents organes.
6. La FAE se propose d'organiser son travail et la mobilisation des étudiants sur le programme minimum suivant :
 - a) concernant la situation actuelle de l'AGE:
 - suppression de la cotisation obligatoire
 - restitution des locaux à la FAE
 - prise en charge des services sociaux de l'AGE par l'Université
 - remise des cotisations de l'AGE perçues durant la tutelle (3 semestres) aux services sociaux de l'Université
 - b) concernant la "participation", la FAE se déclare prête à discuter avec le corps professoral et les autorités universitaires aux conditions suivantes :

- les discussions se font sur un objet précis sur lequel les parties ont exprimé par écrit leurs positions au préalable
 - toute la documentation concernant les problèmes discutés est remise à la FAE
 - pas de secrets de délibération
 - les délégués de la FAE sont élus après discussion de l'assemblée générale sur la position à adopter, ils sont révocables s'ils ne remplissent pas leur mandat
 - la délégation de la FAE représente les tendances et garantit leurs droits à des rapports contradictoires
 - toute décision d'une commission paritaire est provisoire jusqu'à ratification de l'assemblée générale de la FAE
- c) concernant l'organisation des études et les programmes de cours, la FAE exige la remise de tous les projets de cours et séminaires du semestre ou de réorganisation des programmes à la FAE (ou aux comités de facultés pour les questions qui les concernent seules), afin que les étudiants puissent faire valoir leur droit à déterminer les programmes d'enseignement
- d) concernant les réformes et les plans de développement, la FAE exige la remise de tous les documents nécessaires (procès-verbaux du Sénat, des Conseils de faculté, des plans de développement et budgets et des autres documents spécifiques) afin que les étudiants puissent faire valoir leur droit à déterminer les orientations du développement de l'Université
- e) concernant les services sociaux de l'Université, la FAE exige la remise des comptes et des budgets ainsi que de tous les documents qui les concernent à la FAE afin que les étudiants puissent faire valoir leur droit à déterminer les orientations et l'utilisation des crédits des services sociaux
- f) défense de la liberté d'expression, de réunion, de presse et d'affichage dans l'Université
- g) La FAE envisagera elle-même les moyens de faire valoir ses revendications en cas d'échec de concertation avec les autorités universitaires aux conditions fixées sur le point b
- h) La FAE défend parallèlement les éléments de ce programme

dans la critique de l'enseignement qu'elle organisera au cours des semestres à venir

Ce programme est un programme minimum. L'une des tâches principales de la Fédération Autonome des Etudiants consistera à l'approfondir dans une discussion régulière et démocratique sur les objectifs de son travail et de son action.

En conséquence, la Fédération des Comités d'Action propose d'utiliser la "consultation" du rectorat pour jeter les premières bases d'une Fédération Autonome des Etudiants, seule alternative aux "propositions" des autorités universitaires, en votant de la manière suivante:

sous les points 1 et 2 (a+b+c): non

sous le point 3: Fédération Autonome des Etudiants selon les formes et le programme du 16 novembre 1970; remise des services sociaux à l'université.

16 novembre 1970

Fédération des Comités d'Action

Participation ou manipulation ?

Aux étudiants en droit !

Instrument d'atomisation de la masse des étudiants, manipulation autoritaire présentée dans une terminologie lénifiante, la " participation " prend l'allure d'une plaisanterie à la Faculté de Droit.

Le Comité sortant a déjà capitulé. Conformément aux ordres du Rectorat, il a désigné les " représentants " étudiants à la Commission tripartite. Ces " représentants " brossent leurs habits du dimanche dans l'attente d'une convocation de M. Poudret qui a déjà pris en main la commission tripartite.

En clair, le comité sortant se sent plus lié par le rectorat, le Conseil de Faculté et le vice-doyen que par les étudiants en droit ! (Cf. sa lettre du 23. 11 que nous vous lirons jeudi !)

Divide ut imperes ! Ces Commissions tripartites, consultatives, servent à faire porter aux étudiants la responsabilité de la crise universitaire, tout en les empêchant de poser les vrais problèmes :

sous-equipement, investissements, enseignement, débouchés

Pour résister à l'offensive de " participation ", les étudiants en droit peuvent avoir deux attitudes possibles, alternativement :

- 1) Refuser d'entrer dans la commission tripartite.
- 2) Poser des conditions préliminaires, conformément à la position des étudiants en médecine, lettres, théologie et SSP.

Ces exigences préliminaires sont : (en bref)

- pas de commission tripartite sans élargissement de l'information à tous les niveaux et pour tous les processus de décision à l'Uni.
- pas de commission tripartite sans publication de l'ordre du jour et des compte-rendus des séances du Conseil de Fac, du Sénat, du Rectorat ainsi que de tous les documents de travail
- statut précis des commissions tripartites, qui ne doivent en aucun cas engager les étudiants.

Venez tous à la séance d'information du jeudi 4 décembre à 17.15 h au FRU (1er étage).

E. Baier, N. de Dardel, F. Graff, C. Muret, P. Nordmann, H. Reeb

- LES PROFESSEURS, CES EMPLOYES.

- on leur donne un sucre, la stabilité de l'emploi-

Loi art. 24 - le conseil fédéral peut, sur proposition motivée du conseil des écoles, révoquer les professeurs qui auraient manqué gravement aux devoirs de leurs fonctions, ou dont la conduite serait incompatible avec le bon renom de l'école -

- Mais leur participation ! -

Ordonnance art. 7 - avant de prendre des décisions sur des objets importants concernant les EPF, le conseil des écoles consulte le corps enseignant de ces écoles, par l'intermédiaire des V.P.D.G.

Ord. Art. 18 - Avant de prendre des décisions importantes (ou d'en proposer au conseil), les V.P.D.G. consultent le corps enseignant de leur école.

- d'ailleurs les restrictions à la liberté de l'enseignement sont claires et écrites.

- Loi art. 2 - "l'enseignement comme la recherche tiendront spécialement compte des exigences propres à la Suisse".

Le conseil des EPF y veillera :

Ord. Art. 6 h - le conseil arrête les plans d'études, y compris les programmes d'études post-grades et les règlements des examens de diplôme et du doctorat -

- Loi art. 3 - "La liberté d'opinion scientifique en matière d'enseignement et de recherche est reconnue dans les écoles" !

- QUANT AUX ETUDIANTS -

Loi art. 8 - les étudiants ... n'ont aucun privilège en matière de juridiction.

Loi art. 10 - les associations d'étudiants reconnues par les écoles expriment l'opinion des étudiants sur les problèmes concernant celles-ci. (A quand le droit de grève ?)

- Le problème est clair. Nous voilà enfin en face d'un pouvoir concentré qui ne parle pas de participation. Les structures d'autorité sont en place pour pouvoir exploiter la boîte aux idées (comme à l'usine) remplie par les étudiants sans que ceux-ci aient le moindre droit de contrôle et même d'information.-

- Ord. art. 10 - le secrétaire du conseil des EPF tient le procès-verbal des délibérations.

- Ord. art. 19 - Il est tenu un procès-verbal des décisions prises par le V.P.D.G.

Ces procès-verbaux sont secrets. Il pourrait être dangereux de nous les communiquer, au cas où nous voudrions être informés à temps pour pouvoir déborder, par nos propres moyens, les structures d'autorité qui nous baillonnent.

Le premier janvier, après le délai référendaire de 3 mois, ces deux textes de l'Assemblée fédérale entreront en vigueur et les structures seront en place- Le problème n'est plus dans nos classes et nos sections. Il faut définir quelle action nous pouvons entreprendre sur le problème des structures d'autorité. Les étudiants de Zurich envisagent, dans ce but, le lancement d'une initiative référendaire contre la loi fédérale sur les EPF (et non contre le rachat de l'EPUL). Allons nous y participer ou leur proposerons-nous une action plus directe ?

Le 4 octobre 1968, l'Assemblée fédérale a adopté deux textes, suivis d'une ordonnance.

1. La Convention entre la confédération et le Canton de Vaud sur le transfert de l'EPUL à la Confédération (c'est-à-dire le rachat financier de l'EPUL)
2. La loi fédérale sur les Ecoles Polytechniques Fédérales (Zurich et Lausanne), fixant les structures de celle-ci.

- POURQUOI LA FEDERALISATION ?

- la production nationale suisse manque d'ingénieurs (elle a refusé d'investir dans la formation, elle a demandé aux contribuables de le faire pour elle.)
- un numerus clausus de fait est établi à l'EPUL depuis 5 ans, par manque de crédits cantonaux.
- l'industrie suisse ne peut plus supporter ce manque et dit : "Si les cantons encore trop ruraux comme Vaud ne veulent accroître la capacité de leurs écoles, aux autorités fédérales de reprendre la chose, en satisfaisant mieux les besoins de l'industrie nationale et internationale".

Le conseil général actuel de l'EPUL, constitué exclusivement de personnalités de l'industrie et de la finance n'a plus les moyens de remédier à la situation à moins que, comme aux USA, ils y aillent de leur poche !

- QUI AURA L'AUTORITE ?

Ordonnance art. 2 - Le Conseil fédéral nomme (seul) le conseil des EPF.

Loi art. 19 - le conseil des écoles est chargé de la direction générale, de la coordination et de la surveillance des écoles.

- Le conseil des écoles se compose d'un président, de deux vice-présidents et de six autres membres (de l'industrie)
- chacun des deux vice-présidents assume la direction et l'administration d'une des écoles.
- le conseil des écoles vote par 9 voix égales.
- quant aux prérogatives des deux V.P.D.G., elles montrent que ceux-ci ne sont pas les représentants des exigences de l'enseignement au conseil des écoles, mais bien les représentants plénipotentiaires du conseil des EPF, c'est-à-dire des industriels, dans les Ecoles.

- LES PROFESSEURS, CES EMPLOYES.

- on leur donne un sucre, la stabilité de l'emploi-

Loi art. 24 - le conseil fédéral peut, sur proposition motivée du conseil des écoles, révoquer les professeurs qui auraient manqué gravement aux devoirs de leurs fonctions, ou dont la conduite serait incompatible avec le bon renom de l'école -

- Mais leur participation ! -

Ordonnance art. 7 - avant de prendre des décisions sur des objets importants concernant les EPF, le conseil des écoles consulte le corps enseignant de ces écoles, par l'intermédiaire des V.P.D.G.

Ord. Art. 18 - Avant de prendre des décisions importantes (ou d'en proposer au conseil), les V.P.D.G. consultent le corps enseignant de leur école.

- d'ailleurs les restrictions à la liberté de l'enseignement sont claires et écrites.

- Loi art. 2 - "l'enseignement comme la recherche tiendront spécialement compte des exigences propres à la Suisse".

Le conseil des EPF y veillera :

Ord. Art. 6 h - le conseil arrête les plans d'études, y compris les programmes d'études post-grades et les règlements des examens de diplôme et du doctorat -

- Loi art. 3 - "La liberté d'opinion scientifique en matière d'enseignement et de recherche est reconnue dans les écoles" !

- QUANT AUX ETUDIANTS -

Loi art. 8 - les étudiants ... n'ont aucun privilège en matière de juridiction.

Loi art. 10 - les associations d'étudiants reconnues par les écoles expriment l'opinion des étudiants sur les problèmes concernant celles-ci. (A quand le droit de grève ?)

- Le problème est clair. Nous voilà enfin en face d'un pouvoir concentré qui ne parle pas de participation. Les structures d'autorité sont en place pour pouvoir exploiter la boîte aux idées (comme à l'usine) remplie par les étudiants sans que ceux-ci aient le moindre droit de contrôle et même d'information.-

- Ord. art. 10 - le secrétaire du conseil des EPF tient le procès-verbal des délibérations.

- Ord. art. 19 - Il est tenu un procès-verbal des décisions prises par le V.P.D.G.

Ces procès-verbaux sont secrets. Il pourrait être dangereux de nous les communiquer, au cas où nous voudrions être informés à temps pour pouvoir déborder, par nos propres moyens, les structures d'autorité qui nous baillonnent.

Le premier janvier, après le délai référendaire de 3 mois, ces deux textes de l'Assemblée fédérale entreront en vigueur et les structures seront en place- Le problème n'est plus dans nos classes et nos sections. Il faut définir quelle action nous pouvons entreprendre sur le problème des structures d'autorité. Les étudiants de Zurich envisagent, dans ce but, le lancement d'une initiative référendaire contre la loi fédérale sur les EPF (et non contre le rachat de l'EPUL). Allons nous y participer ou leur proposerons-nous une action plus directe ?

L'AGE-Cité est en pleine crise. L'échec de l'assemblée du 12 novembre, la démission du bureau qui l'a immédiatement suivi et les violentes attaques de son président Jacques Poget contre l' A L E dans la feuille d'avis du 16 novembre en sont des preuves flagrantes. Ces accusations calomnieuses n'ont pour but que de susciter un réflexe de défense conservateur en présentant le mouvement étudiant comme l'instrument d'extrêmes de gauche s'opposant à une AGE qui se dit "représentative de tous et apolitique". Une fois encore, le manque d'information et de telles affirmations a priori tendent à jeter le discrédit sur l' A L E .

Or l' A L E n'a pas pour but de créer au sein de l'université un nouveau système représentatif des étudiants. Elle veut poursuivre dans un débat démocratique le travail qui a débuté en Mai: critique de l'université au travers d'un mouvement autonome. Elle refuse d'emblée toute propagande qui la définirait comme un mouvement dissident ou en opposition à l'AGE.

Elle se veut autonome et indépendante, elle ne délègue ses pouvoirs à personne. Elle a déjà revendiqué et décidé de faire respecter les droits suivants: DROIT A L'INFORMATION, DROIT DE REUNION A L'INTERIEUR DE L'UNIVERSITE, DROIT D'EXPRESSION. Elle se préoccupera aussi de les garantir aux étrangers.

L' A L E se propose d'analyser les problèmes de l'université, de les replacer dans leur contexte véritable: celui de l'éducation publique et de la société.

L' A L E devra enfin élaborer des méthodes de travail et trouver des moyens d'action appropriés à chaque situation.

L' A L E ET L'UNIVERSITE.

Le mouvement étudiant aura très vite à prendre position sur trois points précis: - la cogestion

- la loi sur l'université

- la nouvelle loi sur les Ecoles Polytechniques Fédérales.

LA COGESTION. Dans les universités suisses, on assiste à une vaste offensive de la "réforme". A Berne, Neuchâtel, Fribourg, Genève, on parle de cogestion.

Mais qu'est-ce au juste ?

Par définition, c'est un mode de gestion d'un organisme par un exécutif où sont représentés de façon paritaire les forces autonomes qui y sont engagées: dans le cadre de l'université professeurs, assistants, étudiants, dans le cadre de l'industrie, patron, ouvriers.

Dans les universités françaises, la participation à la gestion est en train de se révéler un leurre: témoin les démissions de nombreuses commissions étudiantes à Grenoble, Lyon, Strasbourg, avec réoccupation de facultés.

En Allemagne, la cogestion (Mitbestimmung) a montré que ce système était très efficace pour briser les revendications ouvrières (cf. Der Spiegel 8 Nov.).

En Suisse, et particulièrement à Lausanne, il faut remarquer d'emblée que les ouvertures à la cogestion se font dans les domaines de l'enseignement où la formation n'est pas adaptée aux besoins de la production (Sciences humaines, économiques, médecine, architecture.) Au contraire, dans les domaines où la formation correspond, pour l'instant, aux besoins de l'économie, (ingénieurs...) les autorités refusent explicitement toute cogestion, même face à des propositions précises des étudiants.

Dans les secteurs où la cogestion est proposée, les autorités l'envisagent -t-elles sur une base paritaire professeurs-assistants-étudiants ? Et même si cela était, les étudiants-assistants-professeurs gèreraient-ils effectivement l'université ? Disposeraient ils pour autant des crédits qui leur sont refusés depuis des années ?

LA LOI SUR L'UNIVERSITE. La commission extra parlementaire élaborant la loi sur l'université se réunira le 28 novembre (2 étudiants peuvent participer sur 25 membres!).

L'avant projet commence par consacrer le caractère autoritaire et anti démocratique de l'université dirigée et gérée par le seul rectorat. Il envisage l'information des étudiants comme devant obligatoirement passer par l'intermédiaire du bureau de l'AGE, s'opposant ainsi à la démocratie directe de l'A L E. Il octroie seulement aux étudiants le droit d'être consultés!!!

LA NOUVELLE LOI SUR LES E P F. L'EPUL, elle, devient fédérale; or la nouvelle loi sur les EPF lui applique un statut vieux de près d'un siècle et supprime aux professeurs leur pouvoir de décision. Les épuliens considèrent ce statut comme encore plus autoritaire (tous les pouvoirs concentrés directement ou indirectement dans les mains de l'administration fédérale), dangereux (cette loi consacre la toute puissance des milieux industriels et financiers) et rétrograde (les étudiants n'ont aucune liberté d'expression et aucun droit).

QUELLE SERA LA POSITION DE L' A L E SUR CES 3 POINTS ?

LES PROBLEMES DE L'UNI SONT CEUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Pour montrer que ces problèmes ne sauraient être dissociés, l'A L E propose de:

- s'ouvrir à tous ceux qui participent à cette instruction publique (professeurs, assistants, gymnasiens, épuliens, Beaux Arts, etc....)
- leur permettre de distribuer une large information.
- appuyer leurs revendications.
- garder des contacts étroits avec les mouvements étudiants des autres cantons.

L'enseignement à tous les niveaux étant en relation étroite avec la société, et par là même avec une certaine idéologie, l'A L E se propose d'étudier cette relation par des méthodes à définir (commissions, séminaires de contre information, etc...)

METHODES DE TRAVAIL.

L'A L E devra définir ses méthodes de travail et ses moyens d'action pour faire aboutir ses revendications. Certaines propositions ont déjà été faites et peuvent se résumer ainsi: L'A L E se réunit une fois par mois (ou plus si la situation l'exige) Elle entend les rapports de différentes commissions mais PREND SEULE TOUTES LES DECISIONS. Une permanence, ouverte à tous, se charge de préparer les assemblées selon des modalités à définir (travail par groupes par exemple).

L'A L E est une force; elle a de multiples possibilités pour faire valoir ses revendications; elle déterminera et utilisera les moyens d'action appropriés à chaque situation.

ASSOCIATION LIBRE DES ETUDIANTS.

POUR UNE INFORMATION LIBRE A L'UNIVERSITEModalités d'application

1. Une demande impérative est formulée pour que cesse le secret de délibération des conseils de facultés et des commissions officielles traitant de problèmes universitaires.

Les étudiants demandent:

- a) Que l'information diffusée aux membres des conseils de facultés avant chaque séance soit également communiquée aux étudiants.
- b) Qu'un rapport de chaque séance soit consigné par écrit.
- c) Que les différents rapports constitués soient assemblés dans des locaux, à disposition permanente des étudiants, afin que ces derniers puissent les consulter quand ils le désirent.

Ces trois derniers points s'appliquent également aux commissions officielles

2. Les étudiants demandent qu'une fois par mois un ou plusieurs membres, siégeant au conseil de faculté, viennent exposer à une assemblée générale des étudiants et des assistants toutes les décisions susceptibles d'être prises.

3. Les étudiants demandent que le conseiller d'état, chef du département de l'instruction publique et des cultes, vienne exposer devant une assemblée générale, une fois par semestre au moins, les directions politiques générales du gouvernement en matière d'instruction publique. Ce point d'information concernera particulièrement le budget alloué à l'université, sa répartition, etc.

4. Estimant que l'information directe est toujours la plus efficace, les étudiants réitérent la demande faite en juin dernier, à savoir que le droit à l'affichage dans les facultés soit admis par les autorités.

5) Enfin, les étudiants demandent que leur soit accordé sans restriction le droit de réunion dans un local de l'université.

ASSEMBLEE LIBRE DES ETUDIANTS

Ce texte a été approuvé à l'unanimité par l' A.L.E. du jeudi 14 novembre 1968.

A S S E M B L E E L I B R E D E S E T U D I A N T S

I. Une Assemblée libre des Etudiants s'est constituée le 14 novembre. Ses buts sont de poursuivre dans un débat démocratique la critique de l'Université au travers d'un mouvement indépendant qui ne soit intégré à aucune institution officielle. Nous ne prétendons pas représenter l'ensemble des étudiants, mais créer un lieu de réflexion libre et d'action.

II. Méthodes de travail (susceptibles d'être adaptées à chaque situation)

1. Assemblée libre: détient seule le pouvoir de décision. Se réunit au moins une fois par mois.
2. Permanence: élabore les propositions de l'assemblée, par:
 - des groupes de travail ouverts à tous.
 - des groupes de faculté.
 - une coordination interfaculté.
 - un centre d'information (avec archives, revue de presse, documents élaborés par les groupes de travail).
3. Distribution de l'information:
 - à tous les étudiants
 - aux groupes concernés (enseignants, gymnases, EPUL, etc)
 - au public en général.

III. Informations

Assemblée libre: le lundi 16 décembre (voir affiches)

- Groupes de travail:
1. Commission extraparlamentaire et loi sur l'université, lundi 25 novembre à 12h00 à Langallerie.
 2. Cogestion, lundi 25 novembre à 12h00 à Langallerie.
 3. Loi sur l'EPF, vendredi 22 novembre à 17h00 à Langallerie.

Groupes de faculté: voir affichages.

Permanence: tous les mercredis à 20h00 à Langallerie 5. (ancienne église libre).

Un tableau d'affichage à la permanence de Langallerie renseignera sur tous les rendez-vous ultérieurs.

Assemblée libre des étudiants
le 21 novembre 1968

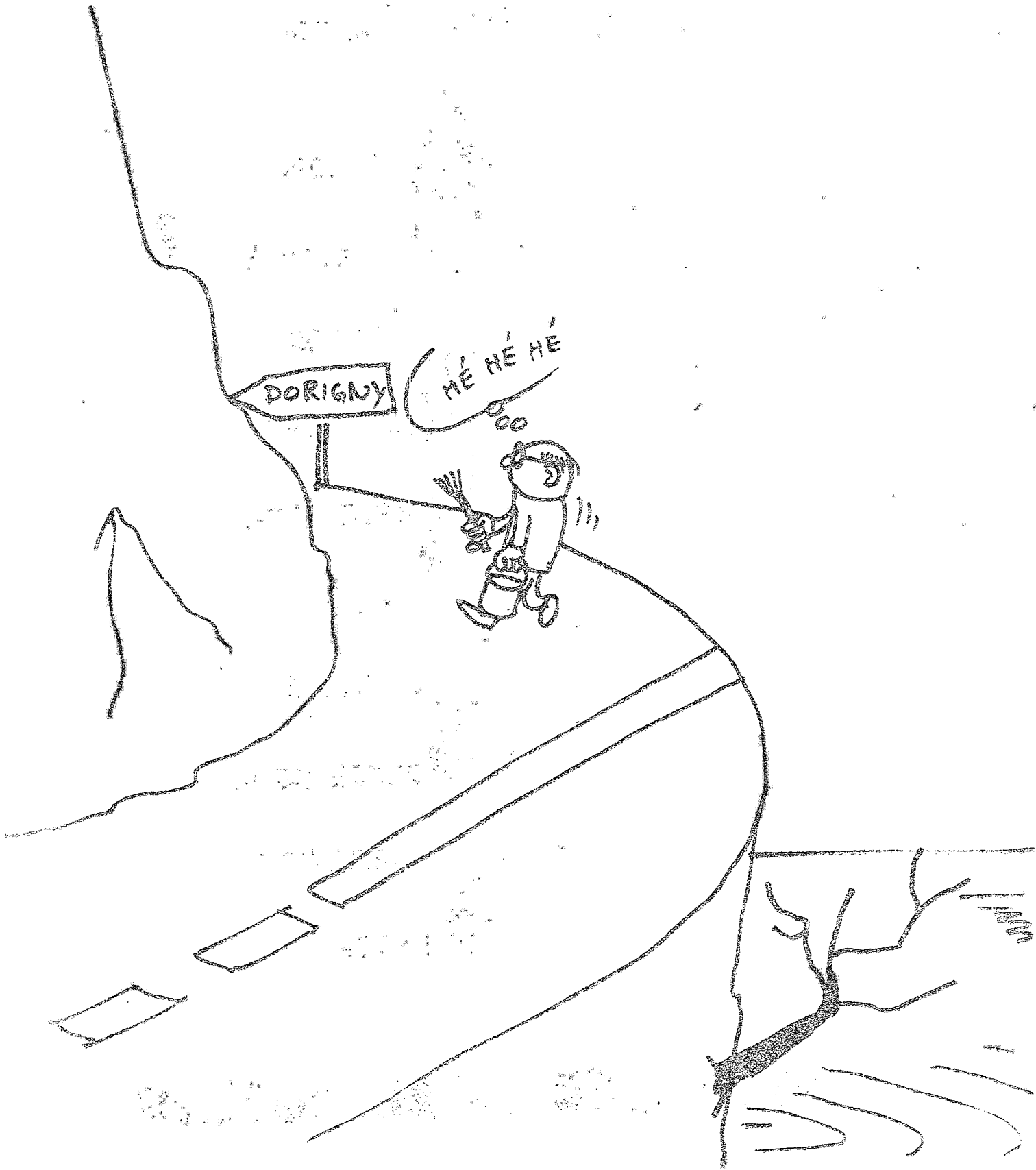
D ORIGNY ?
I NERTIE
E SPERANCES
S POLIEES

A RRIVISME
C ONSCIENCE ?
A MBITION
D ICTATURE
E XPLOITATION
M
I LOTISME
C ONFORMISME
V SURPATION
S INGERIE

POEME DU 21 NOVEMBRE

LA POLITIQUE

UNIVERSITAIRE



"ACTION - - INFORMATION"

J E U D I 21 novembre
ne sera pas pour nous un
"jour académique" !

L'ASSEMBLEE LIBRE des ETUDIANTS
convie les étudiants dans le
hall de Rumine, à 8h.

L'INFORMATION SERA FAITE SUR PLACE !

- discussion
- affiches
- tracts etc...

A L E

L O I S U R L E S E C O L E S P O L Y T E C H N I Q U E S

Art. 10 : Les associations reconnues par les écoles expriment l'opinion des étudiants sur les sujets concernant celles-ci.

Conseil Fédéral (déclaration du 27 nov. 1968) :

"...La nouvelle loi s'inspire de la loi précédente (de 1854!)... La principale innovation qu'elle apporte est d'accorder aux étudiants le droit d'exprimer leur opinion au sujet des problèmes de leur école, les mettant ainsi sur le même pied que le corps enseignant..."

M. Cosandey, directeur de l'EPUL, ex-dirigeant dans l'industrie :

"...L'objectivité demande une information exacte (...) Mais le renseignement exact demande la confiance (...) Comment établir ou renforcer cette confiance? Au premier chef par plus de clarté. Clarté chez les étudiants en ce qui concerne les motivations qui sont les leurs aujourd'hui. Si l'on veut comprendre le mouvement étudiant moderne, il faut connaître fondamentalement le credo de la jeunesse (...) Il faut donc se mettre à l'oeuvre pour étudier ce problème et pour cela nous avons besoin de la psychologie (...) pour une dissection des différents credos possibles..."

Aujourd'hui, les étudiants des écoles polytechniques de Lausanne et de Zurich se prononcent sur la nouvelle loi et sur le lancement d'un référendum.

Cependant, ils ne sont pas les seuls concernés par cette loi puisque, selon les avis officiels (not. M. Tschudi), elle est destinée à devenir le modèle sur lequel fonctionneront les universités cantonales. Les étudiants de Neuchâtel, Fribourg, Bâle, l'Université de Zurich etc. l'ont bien compris en se prononçant contre la loi et pour le référendum.

La loi, précisée par l'ordonnance (les textes complets seront disponibles à la permanence de l'ALE), institue un pouvoir fort, concentré, contrôlé par l'industrie. Au sommet de la structure hiérarchique et directement chapeauté par le gouvernement, le conseil des écoles fédérales est l'organisme directeur qui détient en fait tout le pouvoir de décision et par lequel passe toute initiative. Outre 6 membres (dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils seront les représentants de la grosse industrie), le conseil se compose d'un président (M. Burkhardt, actuel président du conseil de l'EPF) et de deux vice-présidents (M. Hauri pour Zurich et M. Cosandey pour Lausanne) chacun directeur d'une des deux écoles et disposant à ce titre de prérogatives propres (not. en ce qui concerne une structure disciplinaire et répressive adéquate.)

En dessous, une cloison étanche: ni les professeurs, ni les assistants, ni bien sûr les étudiants ne peuvent participer aux décisions les concernant. Ils peuvent être consultés" mais toutes leurs propositions doivent faire le va-et-vient d'une voie hiérarchique obligatoire (4 échelons entre la base et le directeur!). Ces propositions sont examinées dans le secret des délibérations du conseil, sans que des représentants des professeurs ou des étudiants puissent même assister aux négociations. C'est la participation rentable!

Quant aux prérogatives des étudiants, dont on parle comme s'il s'agissait de l'octroi des droits civiques aux noirs, l'article 10 (cf. plus haut) n'introduit aucune innovation (statut actuel des AGE), si ce n'est que le pouvoir se réserve de reconnaître les associations et de définir les sujets sur lesquels elles auront le droit de s'exprimer!

Aux étudiants qui critiquent cette structure, l'on répond en invoquant le fonctionnement de celle-ci: "...La loi n'est pas parfaite, bien-sûr, rien n'est parfait... Mais elle est très souple (ce qui est tout-à-fait faux, ainsi que le démontre l'ordonnance), et de toute manière on pourra la modifier, elle n'est qu'une première ébauche (comme peut-être l'ébauche précédente de 1854! Aquand la prochaine étape?) Enfin, l'on nous assure que tout ira bien et que le pouvoir central défendra toujours les intérêts de la base, pour autant que la confiance soit établie. (Confiance à sens unique de bas en haut, car les dirigeants n'ont nul besoin quant à eux de faire confiance aux étudiants pour prendre toute décision qu'ils jugeront utile!) En somme, on nous assure que la monarchie sera éclairée, et l'on nous propose de lui faire un chèque en blanc!

La meilleure preuve que cette confiance est actuellement impossible réside dans la façon dont sont intervenus, lors du débat à l'EPUL sur la loi et le référendum, la direction et le corps enseignant (en partie du moins).

Aussi loin qu'on remonte, le corps professoral ne s'est jamais montré très empressé d'établir des liens d'information ou d'action avec les étudiants (si ce n'est en juin dernier où il s'agissait pour eux de reprendre la direction du mouvement!) Au contraire: Abstentions massives à des réunions d'information, non-réponse générale à des questionnaires de l'AGEPUL, secret des délibérations de conseils de professeurs ou de commissions de réforme, etc etc.

Or, dès que la menace d'un référendum se précise (décision des délégués du 22.11.) la direction et le conseil des professeurs s'agitent brusquement: le 24, dans une assemblée où il a été invité par les étudiants, M. Cosandey assisté d'un juriste donne un "avis personnel" tendancieux. Le lendemain, ils suppriment les cours et réunissent les étudiants et les assistants, en compartiments cloisonnés, pour eux-mêmes "faire l'information". A la suite de quoi ils leur demandent de se prononcer, ce que certains acceptent de faire immédiatement (larges échos dans la presse du vote des électriciens), alors que la majorité refuse cette intrusion des professeurs et décide d'attendre le scrutin organisé les 2 et 3 déc. par l'AGEPUL.

Durant toutes ces péripéties, les autorités et les professeurs (certains d'entre eux du moins) n'ont pas craint d'user de leur autorité pour créer un climat de pression peu favorable à une information objective. Il n'est guère difficile de semer le doute pour reprendre une situation en mains, lorsqu'on détient le pouvoir, l'information, et que l'on choisit le terrain où situer le débat. Parmi les arguments avancés par eux et propres à maintenir l'embarras, nous retenons notamment:

- Le chantage sur le rachat de l'EPUL par la confédération: L'on commença par prétendre tout de go que l'Epul risquait bien de rester cantonale. Des déneigis étant tombés de haut lieu, l'on devint moins formel: l'on se contenta d'affirmer que seul le développement à Dornigny serait suspendu, avec à la clé la question d'une déclaration du gouvernement propre elle aussi à entretenir la confusion, et à laquelle l'UNES s'est empressée de s'opposer.
- On nous indiqua que l'opposition à la loi servait les intérêts protectionnistes (à l'égard de la Suisse Romande) de certains industriels alémaniques. En fait, la grosse industrie sera précisément au poste de commande des EPT!
- La "promotion de notre EPUL" fut présentée comme le but suprême de l'alliance direction-enseignants-étudiants, sur ce point opposés aux sournois desseins des Suisses-totos: On montra même comment l'AGEPUL était inféodée à Zurich! Ainsi, pas de risque que les étudiants d'ici et de là-bas s'aperçoivent qu'ils sont tous dans le même sac, face au pouvoir universitaire.

Face à une telle situation, il ne s'agit pas de maintenir le débat au seul problème d'un moyen d'action. S'il comportait des inconvénients sérieux, le référendum "a créé un vaste mouvement d'information, de prise de conscience et de participation point incontestablement positif." (tract du Comité d'Action pour la Réforme de l'Enseignement à l'EPUL du 27.11) Quel que soit le résultat de cette action, tous les étudiants doivent réfléchir sur les conséquences (et les causes) de la transformation de l'université amorcée d'une telle manière. Et ensuite trouver les moyens de mobilisation et d'action pour défendre (et définir) leurs intérêts.

LOI SUR L'UNIVERSITE, LOI SUR L'EPF: A U T O N O M I E ?

=====

1. LES MOTS.

Maintenant que le mouvement étudiant met en cause l'Université et réclame un droit de contrôle sur la formation et la gestion universitaire, les autorités universitaires comme celles de l'Etat parlent d'associer les étudiants, de les faire participer. Pradervand: "Je suis prêt au dialogue"

2. LA REALITE.

Parallèlement, ces mêmes autorités mettent en place de nouvelles structures:

- la loi sur les Ecoles Polytechniques Fédérales est destinée à servir de loi cadre pour toutes les universités suisses.
- une commission extraparlamentaire élabore un projet de loi vaudoise sur l'université.

Quelles sont ces structures?

1) On concède aux étudiants le droit "d'exprimer leur avis."
(Loi sur l'EPF art. 10: "Les associations d'étudiants reconnus par les écoles expriment l'opinion des étudiants sur les problèmes concernant celles-ci.")

2) Quant aux professeurs, ils ne sont pas mieux traités, leur voix devient consultative (Ordonnance sur l'EPF art. 18: "Avant de prendre des décisions importantes (ou d'en proposer au conseil), les VPDG consultent le corps enseignant de leur école")

A l'université, le Sénat jusqu'ici souverain, abandonne au recteur le soin "d'élaborer la politique universitaire".

3.) Que devient la liberté d'opinion?
"La liberté d'opinion scientifique en matière d'enseignement et de recherche est reconnue dans les écoles" (Loi EPF art. 3)
"Le conseil fédéral peut, sur proposition motivée du conseil des écoles révoquer les professeurs qui auraient manqué gravement aux devoirs de leurs fonctions, ou dont la conduite serait incompatible avec le bon renom de l'école" (Loi sur l'EPF art. 24)

Ainsi pourra-t-on renvoyer tout professeur qui ne se contente pas d'être la machine à transmettre le savoir qu'on lui demande de jouer.

Qu'en eût pensé le Sénateur Mac Carthy?

Qu'en pensent les défenseurs du professeur A. Bonnard?

4.) En fait, tout le pouvoir revient à un triumvirat (recteurs et EPF). Toute possibilité de contrôle par les étudiants ou les professeurs est étouffée. La "communauté des enseignants et des enseignés" se retrouve dans cette nouvelle situation: une totale impuissance.

3. QUI COMMANDE ?

Pourquoi ce pouvoir de l'exécutif universitaire est-il fort? Tant l'état fédéral que l'état cantonal favorisent une influence qui n'a rien de scientifique: celle de l'industrie privée.

- Le conseil des écoles qui dirigera les EPF sera essentiellement composé de représentants des conseils d'administration et de la finance.
- Il n'est qu'à voir la place que le canton de Vaud accorda à l'industrie privée dans la commission extra-parlementaire et le conseil académique pour constater qu'il lui abandonne volontiers le contrôle de l'université et de la science.

L'université doit-elle être autonome?

Oui, répond M. Pradervant, " et elle compléterait son conseil par des industriels, des hommes d'affaires, etc..." (Gazette de Lausanne, 15-16 juin 68)

Accepterons-nous cette définition de l'autonomie?

Que ferons-nous pour obtenir une réelle autonomie de l'université?

CONTRE LE CONTROLE INDUSTRIEL

POUR LE CONTROLE ETUDIANT
ET PROFESSORAL.

A.L.E.

(Assemblée libre des
étudiants)

L'ASSEMBLEE LIBRE DES ETUDIANTS

se réunira le MERCREDI 18 décembre à 18 h 15

à l'Auditoire 15 du Palais de Rumine.

- Ordre du jour.

1. Résultat des revendications de la dernière assemblée.
2. Discussion du texte ci-contre.
3. Que peut l'ALE pour les facultés et les sections?
4. Organisation pratique de la permanence et de la prochaine assemblée.
5. Divers. Critique de l'assemblée.

UNIREFORME

A tous ceux qui désirent une plus ample information concernant notre mouvement,

A tous ceux qui veulent réformer l'université

A tous ceux qui ne trouvent pas d'appui ou d'aide pour appliquer leurs idées réformistes

A tous ceux enfin qui s'intéressent et désirent participer à UNIREFORME

ADRESSEZ-VOUS A NOUS

- soit à la permanence organisée tous les jeudis de 17 à 19 h au café vaudois (lieu provisoire). Vous y trouverez un ou plusieurs membres du comité qui répondront à toutes vos questions et vous donneront toute l'information désirée.
- soit durant les séances d'information organisées d'ici les vacances dans chaque faculté, dont voici l'ordre du jour :
 - historique du mouvement
 - options de base
 - organisation
 - méthodes de travail

Certaines de ces séances d'information s'incluent dans les assemblées organisées par le comité de faculté ou d'école. En voici le programme :

Sciences : mercredi 11 déc. à 12 h. Aud 12 (assemblée de fac.)
Droit : jeudi 12 déc. à 17 h. (assemblée de fac.)
Lettres : jeudi 12 déc. à 13 h 30 Riponne 4 (comité élargi)
H E C : mercredi 11 déc. à 14 h. Aud. 16 (assemblée d'école)
Pharmacie : mardi 10 à 13 h 30. Aud. 15 (assemblée de l'école)

Pour la médecine, la théologie et les SSP : à la permanence. (la date et le lieu d'une séance d'information n'ont pas encore été définitivement fixés).

Le Comité d'UNIREFORME :

Bernard Lasserre (Méd)
 Christophe Mercier (HEC)
 Jacques Rochat (Droit)
 Jean Rodondi (SSP)

Déclaration de l'U.N.E.F.

A la suite des événements qui se sont déroulés depuis trois semaines, et particulièrement ces derniers jours dans toutes les villes universitaires de France et notamment à Paris, compte tenu de la situation présente, des déformations apportées par l'information officielle ou contrôlée par le gouvernement nous tenons à préciser les points suivants :

I. — LES FORCES DE L'ORDRE ET LE GOUVERNEMENT PORTENT L'ENTIERE RESPONSABILITE DES INCIDENTS QUI VIENNENT DE SE PRODUIRE ET L'U.N.E.F. SE DECLARE SOLIDAIRE DE TOUTES LES VICTIMES DES FORCES DE REPRESSION

Les incidents proviennent de la volonté du pouvoir tendant à créer une situation objectivement explosive et provocatrice pour les étudiants et les travailleurs luttant à leurs côtés : l'U.N.E.F. se déclare entièrement solidaire des victimes de la répression policière, quel que soit le moment où elle s'est exercée.

II. — L'U.N.E.F. PROPOSE DE FAIRE DE LA JOURNEE DU LUNDI 27 MAI UNE GRANDE JOURNEE NATIONALE DE MANIFESTATIONS

L'attitude de la police rend celle-ci entièrement responsable de tous les affrontements. Particulièrement aujourd'hui et demain, la présence de forces importantes dans le quartier latin, leurs mouvements incessants, la façon dont ils dispersent les groupes sont autant de provocations : si des incidents se produisent, que le gouvernement sache qu'il est à l'origine de ceux-ci.

L'U.N.E.F. n'appelle pas à manifester aujourd'hui et demain. En revanche, elle propose à tous les militants de Paris et de province, de faire du lundi 27 mai une journée nationale de manifestations, celles-ci se tenant à partir de 17 heures.

III. — LES LUTTES UNIVERSITAIRES N'ONT DE SENS QUE S'INTEGRANT DANS LES LUTTES D'ENSEMBLE ; LE GOUVERNEMENT QUI REFUSE DE VOIR LE SENS DE CE COMBAT COMMUN NE PEUT ETRE UN INTERLOCUTEUR

Depuis longtemps l'U.N.E.F. souligne que les luttes universitaires n'ont de sens que lorsqu'elles s'intègrent dans le cadre d'une contestation et d'une lutte contre le régime capitaliste : la démocratisation de l'enseignement ne peut être réelle qu'en liaison avec un renversement des rapports de production et la transformation des structures économiques par et pour les travailleurs.

Il est bien évident que sur tous ces points le gouvernement et le général de Gaulle n'acceptent pas de prendre en considération la nature de notre combat et qu'ils ne se placent que dans une optique de préservation du système actuel. Aussi considérons-nous que le régime n'est pas un interlocuteur.

IV. — L'UNIVERSITE, DE TOUTE FAÇON, PREND EN MAIN SES PROPRES AFFAIRES

Le 17 mai 1968, l'U.N.E.F. proposait à l'ensemble des étudiants et des enseignants quatre points précis d'intervention sur la situation.

Les décisions prises librement par l'ensemble des étudiants vont très largement dans le sens des propositions faites par l'U.N.E.F. Il faut maintenant conclure et réaliser, là où cela est possible, en particulier dans les Facultés d'ores et déjà en gestion paritaire (Enseignants Etudiants), l'inauguration de fait du droit de veto sur les décisions prises. Seul le contrôle des décisions permet en effet d'assurer la contestation permanente de l'Université. Là où les Universités sont autonomes il faut combattre toute déviation vers une espèce de gestion privée des facultés. L'autonomie, cela veut dire aussi l'ouverture très large de l'Université aux travailleurs.

L'U.N.E.F. appelle donc l'ensemble de ses militants, et l'ensemble des étudiants à appliquer dès maintenant leurs propres décisions.

Elle appelle aussi à repousser l'ensemble des examens en septembre.

V. — POUR UNE LIAISON PLUS SOLIDE ENCORE DES LUTTES UNIVERSITAIRES, DES LUTTES OUVRIERES ET PAYSANNES

L'U.N.E.F. se réjouit que la jonction effective des ouvriers en grève avec les étudiants : elle s'est faite à Paris le 24 mai, en province dans beaucoup de villes universitaires, dans les usines et les facultés. Dans tous ces cas des dizaines de milliers d'ouvriers en grève se sont joints aux étudiants.

L'U.N.E.F. adresse son salut chaleureux à tous les travailleurs engagés dans la bataille avec leurs syndicats. Parce qu'elle estime qu'il est important de garder un front uni étudiants-travailleurs, elle demande aux syndicats ouvriers :

- de garder le même front sans faille face à la répression gouvernementale, or, l'interdiction de séjour de Daniel Cohn-Bendit est justement un élément décisif de cette répression ;
- de se rappeler qu'elle reste sur une position simple : jamais, et en aucune façon elle n'entend donner de leçons aux organisations de la classe ouvrière, mais en revanche elle n'en acceptera aucune pour les luttes étudiantes.

Le débat permanent existe à la base entre étudiants et ouvriers, l'U.N.E.F., dans la mesure où les points précédents seront bien compris, propose que les mêmes débats s'instaurent à tous les échelons avec les organisations syndicales des travailleurs

C'est dans la mesure où l'action menée à Paris a rencontré de larges échos en province, que l'extension au secteur ouvrier a été possible.

A l'heure actuelle, et dans le même souci de développement du mouvement, l'U.N.E.F. appelle tous les étudiants de toutes les villes universitaires à intensifier leur action :

- pour la poursuite de notre combat universitaire,
- pour l'unité des étudiants et des travailleurs,
- pour leur victoire commune.

1 7 9 3
=====

"Jamais on ne laboura en France comme en 1793 , après que la terre fut arrachée des mains des seigneurs,"

Michelet

1 8 7 1
=====

LA COMMUNE DE PARIS

" Comme c'est toujours le cas pour les grandes idées , elle ne fut pas le produit des conceptions d'un philosophe , d'un individu : elle naquit dans l'esprit collectif , elle sortit du coeur d'un peuple entier ; mais elle fut vague d'abord , et beaucoup parmi ceux-mêmes qui la mettaient en réalisation et qui donnèrent leur vie pour elle , ne l'imaginèrent pas au début telle que nous la concevons aujourd'hui ; ils ne se rendirent pas compte de la révolution qu'ils inauguraient , de la fécondité du nouveau principe qu'ils cherchaient à mettre à exécution. Ce fut seulement dans le travail de la pensée qui s'opéra depuis que ce nouveau principe se précisa de plus en plus , se détermina et apparut avec toute sa lucidité , toute sa beauté , sa justice et l'importance de ses résultats ."

Kropotkine

1 9 6 8
=====

MAI A PARIS

STRUCTURES PSYCHIQUES ET REVOLUTION

Propositions pour une révolution culturelle élaborées en juin à l'annexe Censier de la Sorbonne .

1. Toutes les notions existantes sont périmées et à repenser .
2. Nos structures psychiques sclérosées et archaïques doivent se saborder pour laisser la place à l'imagination d'un monde nouveau .
3. Le changement n'est pas une fin en soi ; entre la rigidité et l'agitation , il y a une marge suffisante pour tous ceux qui veulent se donner la peine de penser .
4. Pour réapprendre à penser , sabordons-nous en tant qu'individus conditionnés par une classe .
5. Que ceux qui veulent prendre le train en marche se sabordent en tant qu'individus conditionnés par une classe .
6. Les utopistes sont ceux qui croient qu'en changeant les structures sociales , on changera l'esprit des hommes .
7. Toute personne qui prend peur de l'"Aventure" doit savoir qu'elle n'a peur que du changement .
8. Toute personne qui considère l'émotion comme étrangère à la pensée logique doit se défaire immédiatement de cette pensée idéaliste .
9. Tout esprit jeune , encore libre de structures psychiques trop déterminées peut imaginer des idées nouvelles et être créatif .
10. Nous appelons dogme tout ce que nous avons cru jusqu'à présent , et la manière dont nous l'avons cru .

11. Des structures psychiques trop déterminées ne peuvent imaginer de nouvelles structures sociales ; les secondes ne sont jamais que le reflet des premières et réciproquement .
12. Seul démantèlement de nos structures actuelles de pensée permettra de repenser un monde nouveau .
13. La remise en cause sociale passe nécessairement par la remise en cause personnelle et réciproquement .
14. L'attitude critique est la seule attitude dogmatique à apprendre à conserver .
15. Tant que l'on est réactionnel , ou dans l'opposition , c'est-à-dire dépendant hiérarchiquement de ce qui existe , on ne peut progresser ou inventer , on ne fait que reproduire en miroir ce que l'on condamne .
16. Toute création nouvelle doit comporter des éléments anti-sclérosants , agissant par réaction réflexe .
17. La révolution ne se fera pas uniquement en laissant les gens discuter sans direction , alors qu'on leur demande de faire par là quelque chose qu'ils n'ont jamais appris : une participation à une créativité de groupe .
18. La révolution ne se fera pas en laissant sortir hors de soi , d'une façon anarchique tout ce qui a été refoulé depuis des mois ou des années .
19. Demander aux hommes de faire du jour au lendemain ce qu'"on" s'est bien gardé de leur apprendre jusqu'à présent est une preuve d'insuffisance de réflexion critique .
20. Il faut former des animateurs de discussion , capables de faciliter le processus de communication et de dialogue dans de multiples petits groupes de discussion .

1. Cessons de reconnaître les "Personnalités" pour mieux reconnaître les personnes .
2. Tant que nos structures mentales seront inchangées , le goût du pouvoir, X restera le pire fléaux de toute société . Faisons en sorte que chaque leader ne puisse rester trop longtemps en place , compte tenu d'un seuil d'efficacité .

Le C A C A ne présentera pas ces propositions sous forme de "MOTIONS" (il ne les approuve pas forcément toutes , elles sont à discuter)

Le C A C A espère que chacun y réfléchira à l'occasion

+-----+
+ A T T E N T I O N !! +
+-----+

ETUDIANTS EN SCIENCES POLITIQUES,

VOUS QUI N'ETES PAS ENCORE AVEUGLES PAR LES MENEES D'UNE MINORITE D'INCONSCIENS QUI CHERCHENT A RUINER L'OEUVRE ACCOMPLIE JUSQU'A PRESENT PAR LE COMITE DE L'UDESPO, LISEZ ATTENTIVEMENT CECI :

Ce qu'il faut à l'Udespo ce n'est pas une équipe de pantins politicards et bloqués par des questions anti-personnelles dont l'activité broüillonne et sans suite a provoqué l'échec récent de l'ALE (échec heureux...) après avoir démoli l'AGE.

NON, ce qu'il faut à l'UDESPO, c'est un comité fortement structuré, efficace et capable de prendre, indépendamment des opinions changeantes de la base travaillée par les agitateurs, les ~~décisions~~ décisions qui s'imposent.

Les statuts de l'UDESPO, démocratiquement approuvés comme chacun le sait, ont institué un préfet dont la tâche est de veiller à la stabilité du mouvement et au respect des intérêts légitimes de notre Ecole.

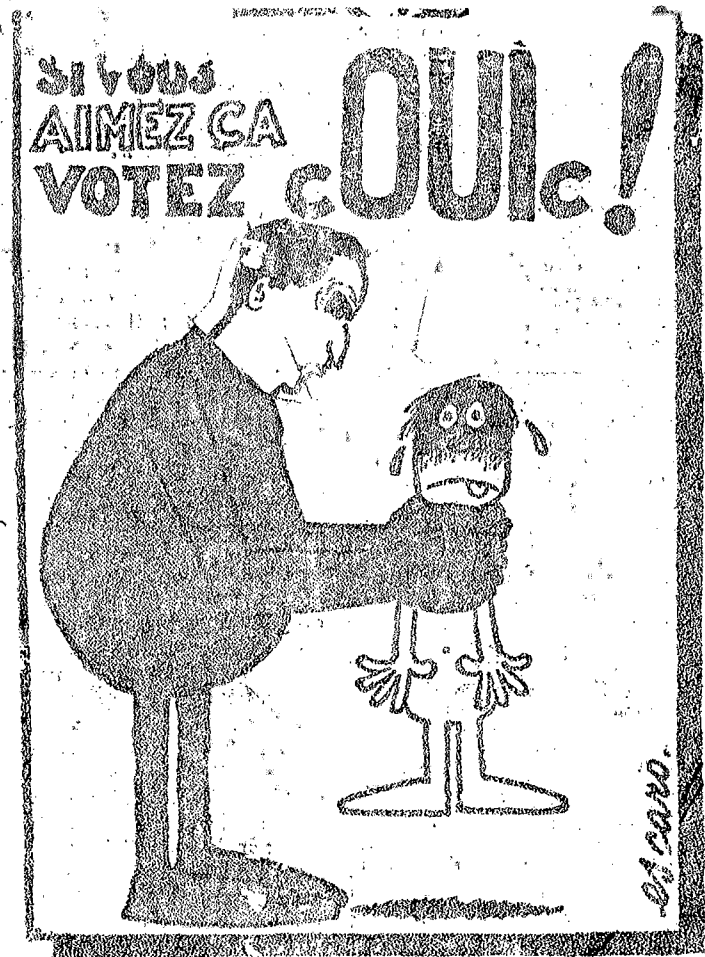
Quant au comité actuel, il n'a pas démissionné ou plutôt il y a renoncé et il saura, s'il le faut, faire front à la subversion et imposer ses vues dont le seul but est la continuation de l'oeuvre entreprise, face aux tiraillements d'intérêts particuliers et momentanés de groupuscules trop bien connus.

NON, ETUDIANTS RESPONSABLES, VOUS NE VOULEZ PAS LA CHIENLIT DANS VOTRE ECOLE ...!!

Quelques étudiants
qui veulent sauver
l'UDESPO.

Brand
024 239 85

Laca?
janvier 1965



CLIQUE ABBAYEMENT MIS
A DISPOSITION PAR LE "CANARD ENCHAINE"

Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales

(du 4 octobre 1968)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 27, 1er. alinéa, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 4 mars 1968,

arrête:

I. Dispositions générales

Art.1: Les écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne relèvent de la Confédération. Elles sont dénommées:

- Eidg. Technische Hochschule - Zürich (ETH-Zürich)
- Ecole polytechnique fédérale - Zurich (EPF-Zurich)
- Politecnico federale - Zurigo (PF-Zurigo)

- Ecole polytechnique fédérale - Lausanne (EPF-Lausanne)
- Eidg. Technische Hochschule - Lausanne (ETH-Lausanne)
- Politecnico federale - Losanna (PF -Losanna)

Des établissements complémentaires (dits établissements annexes), disposant de crédits budgétaires distincts, peuvent être rattachés aux écoles polytechniques.

Art.2: Les écoles polytechniques fédérales (dénommées ci-après les écoles) assurent la formation théorique et si possible pratique des ingénieurs, architectes et des spécialistes des sciences naturelles.

Elles concourront, par la recherche, au développement général de la science et de la technique.

L'enseignement technique et scientifique peut être complété par des branches de culture générale (philosophie, pédagogie, histoire, histoire de l'art, droit, économie nationale, littérature, langues etc.), et par des cours de spécialisation dans les domaines techniques et scientifiques.

L'enseignement s'étend jusqu'au diplôme et il est complété par des enseignements du troisième cycle.

Les écoles peuvent en outre dispenser un enseignement préparatoire.

L'enseignement comme la recherche tiendront spécialement compte des exigences propres à la Suisse.

Art.3: La liberté d'opinion scientifique en matière d'enseignement et de recherche est reconnue dans les écoles.

Art.4: L'enseignement est donné en allemand, en français ou en italien.

Art.5: Le Conseil fédéral arrête une ordonnance concernant le conseil des écoles polytechniques fédérales (dénommé ci-après des écoles) ainsi que, sur proposition de ce dernier, les ordonnances sur les écoles et les principaux règlements que réclame l'exécution des lois et autres actes législatifs en la matière.

II. Etudiants

Art.6: L'enseignement suppose, en principe, les connaissances acquises selon un programme d'études secondaires complètes.

Art.7: Les ordonnances et les règlements fixent les conditions d'admission des étudiants et contiennent des dispositions sur la fréquentation des cours, les plans d'études et les conditions pour l'obtention des grades.

Les plans d'études et les examens des deux écoles doivent être coordonnés de telle manière que les examens propédeutiques et les diplômes soient équivalents et que les étudiants puissent passer d'une école à l'autre. De plus, les diplômés de l'une des écoles devront pouvoir suivre sans examen d'admission spécial l'enseignement du troisième cycle de l'autre.

Art.8: Les étudiants sont soumis à la législation du pays; ils n'ont aucun privilège en matière de juridiction.

Les infractions aux prescriptions en matière de discipline sont exclusivement réprimés par l'autorité des écoles.

Art.9: Les bénéficiaires de l'enseignement sont astreints à payer des taxes d'inscription et de cours.

Les étudiants peuvent être exonérés de ces taxes. En outre, des bourses et des prêts peuvent être accordés pour les études. Des règlements préciseront les détails.

Art.10: Les associations d'étudiants reconnues par les écoles expriment l'opinion des étudiants sur les problèmes concernant celles-ci.

III. Corps enseignant

Art.11: Le corps enseignant des écoles comprend les professeurs, les privat-docents, les chargés de cours et les assistants.

Art.12: Les professeurs sont nommés par le Conseil fédéral pour une durée déterminée et reçoivent un traitement fixe.

Le titre de professeur peut être décerné par le Conseil fédéral sans qu'un traitement fixe soit alloué.

Art.13: Les privat-docents reçoivent la "venia legendi" pour une durée déterminée.

Ils ne reçoivent aucun traitement fixe, mais il peut leur être alloué des indemnités.

Art.14: Les chargés de cours sont nommés pour la durée d'un semestre ou plus.

Il reçoivent des indemnités à leur enseignement.

Art.15: Les assistants sont nommés pour une période déterminée.

Art.16: Le Conseil fédéral fixe, par des dispositions spécialisées, le traitement et les prestations de la Confédération en cas d'invalidité, de vieillesse ou de mort des professeurs.

Art.17: Avant toute décision importante, le conseil des écoles prend l'avis des représentants du corps enseignant.

IV. Autorités des écoles

Art.18: Le Conseil fédéral est l'autorité supérieure des écoles.

Art.19: Le conseil des écoles, nommé par le Conseil fédéral, lui est directement subordonné. Il est chargé de la direction générale, de la coordination et de la surveillance des écoles.

Le conseil des écoles se compose d'un président, de deux vice-présidents et de six autres membres. Le président et les vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps.

Les indemnités du président, des vice-présidents et des autres membres du conseil des écoles, sont fixées par le Conseil fédéral.

Art.20: Un secrétaire, qui remplit aussi les fonctions de secrétaire du président du conseil des écoles, est attribué au conseil des écoles.

Art.21: Chacun des deux vice-présidents du conseil des écoles assume la direction et l'administration d'une des écoles.

Les attributions des vice-présidents sont réglées par une ordonnance.

Art.22: Le Conseil fédéral consulte le conseil des écoles avant de prendre des décisions relatives aux écoles.

Art.23: Sur proposition du conseil des écoles, le Conseil fédéral nomme les professeurs et statue sur leurs demandes de démission.

Art.24: Le Conseil fédéral peut, après avoir pris l'avis du conseil des écoles, révoquer les professeurs qui auraient manqué gravement à leurs devoirs ou dont le maintien en fonction ne serait plus possible en raison de leur conduite.

Art.25: Sur proposition du conseil des écoles, le Conseil fédéral statue sur l'acceptation des donations ou des legs avec affectation spéciale faits en faveur des écoles.

Art.26: Le conseil des écoles présente chaque année au Conseil fédéral un rapport sur l'activité des écoles.

V. Personnel

Art.27: Le personnel qui n'appartient pas au corps enseignant est soumis au droit régissant le statut du personnel de la Confédération.

Des règlements spéciaux régissent les rapports de service du personnel engagé par contrat de droit privé.

VI. Prestations du canton et de la ville de Zurich, ainsi que du canton de Vaud et de la ville de Lausanne, aux écoles polytechniques fédérales.

Art. 28: Les prestations que le canton et la commune de Zurich ainsi que le canton de Vaud et la commune de Lausanne fourniront aux écoles seront réglées par des contrats particuliers.

VII. Dispositions finales

Art. 29: La présente loi entre en vigueur le 1er janvier 1969. Est abrogée à la même date la loi fédérale du 7 février 1854 sur la création d'une école polytechnique suisse.

Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution.

Il arrête les dispositions transitoires.

Délai référendaire: 9 janvier 1969

Berne, le 4 octobre 1968

Au nom du Conseil fédéral suisse

Le chancelier de la Confédération

Huber

FG 3/6/7

Durant le mois
de novembre, la

LIGUE VAUDOISE

organise le
mercredi à 20 h.30

4^e débat:

27 novembre
Marx et Freud, pères de l'Eglise

SALLE 3 DU ROND-POINT (ANGLE JOMINI-BERGIÈRES)

THÈSES DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE

Séance du 27 novembre 1968
au Restaurant du Rond-Point de Beaulieu
à 20 h. 30
THÈSES

1. Selon le matérialisme historique de Marx :
a) les religions, comme les philosophies idéalistes ou spiritualistes, sont des produits de la contradiction provoquée en l'homme par son aliénation économique et tendent :

soit à compenser d'une manière illusoire l'exploitation dont les uns sont les victimes, en rejetant dans le Royaume futur ou dans le ciel des idées le bonheur et l'harmonie que la société de classes leur refuse en ce monde ;

soit, pour la classe dominante, à lui procurer une justification intérieure, non moins illusoire, en consacrant son usurpation des moyens de production par la doctrine de la paternité divine et une superstructure ecclésiastique, ou en assignant des fins idéalistes à la propriété capitaliste.

b) la croyance en un Dieu transcendant projette au ciel des principes ce qui fait défaut à l'homme aliéné.

c) l'instauration de la société sans classes, après la période transitoire de la dictature du prolétariat, fera d'elle-même disparaître la contradiction intérieure de l'homme, et rendra toute foi religieuse inutile et caduque, l'homme devenant pleinement maître de lui-même et, progressivement, du monde.

2. Les conceptions de Freud, séparées de leur contexte médical, tendent aussi à faire de la religion et de la philosophie spiritualiste une sublimation de complexes psychologiques.

3. Pour Marx comme pour Freud, le sacré est la marque d'un désordre intérieur : Marx et Freud se séparant sur les causes, extérieures et économiques chez Marx, psychiques chez Freud.

4. Dans une perspective évolutionniste mise à la mode par Teilhard de Chardin, l'homme doit se libérer progressivement de ses contradictions dues au passé survivant en lui et parvenir finalement à une vie totale ou divine.

5. Dans cette perspective, le Christ est comme un produit prématuré de l'évolution, que son temps ne pouvait que rejeter.

6. En reprenant la doctrine marxiste, l'Incarnation de Dieu dans le Christ pourrait avoir pour sens que le Dieu, produit de l'aliénation de l'homme et de ses contradictions intérieures, serait, dans le Christ, réintégré dans l'homme ; il n'en serait plus ni distinct ni séparé ; il serait l'homme même, libéré de ses contradictions.

7. Dans cette perspective, le grand soir de la Révolution serait en même temps l'aurore de l'avènement de l'homme-Christ, c'est-à-dire de l'Homme-Dieu.

CRITIQUE

8. L'Écriture et la foi de l'Église s'opposent directement à une telle conception. L'une et l'autre sont fondées sur la transcendance de Dieu et la dépendance des créatures humaines envers le Créateur.

9. L'Église doit présenter l'Évangile dans un langage accessible à chaque temps et à chaque lieu. Elle court ainsi le danger d'adopter des conceptions contraires à la foi chrétienne, au lieu d'y répondre.

10. Le marxisme est une des formes actuelles de la tendance séculaire de l'homme à se prendre lui-même pour sa propre fin.

11. Les chrétiens sont d'autant plus tentés d'adopter les conceptions marxistes que celles-ci sont un fruit dénaturé d'affirmations chrétiennes et paraissent ainsi exprimer l'Évangile dans le langage de l'époque.

Pour répondre au marxisme, l'Église n'a qu'à réaffirmer ce que ce dernier a ôté à la foi chrétienne : la transcendance de Dieu, notamment dans ses rapports avec l'incarnation et le retour du Christ.

12. La négation de la transcendance de Dieu est renforcée par une confusion entre deux sens du terme « objet » : chose possédée et être distinct. En outre, pour Marx et Freud, tout ce que l'on peut dire de Dieu est un simple produit de l'esprit humain, alors qu'en réalité Dieu lui-même, inconnaissable et insaisissable dans sa transcendance, s'est offert lui-même dans l'incarnation comme un objet soumis à notre connaissance véridique et, de plus, comme une présence réelle qui, bien que personnelle, est saisissable par les sens.

13. Pour beaucoup de nos contemporains, l'Humanité prend la place de Dieu de deux manières :

a) Dieu se trouvera dans l'unité globale et totale du genre humain qu'il faut réaliser — ou qui se réalisera fatalement — par un processus interne à l'humanité.

b) Dieu se trouve déjà dans le fait même que deux ou plusieurs personnes s'unissent profondément dans un « dialogue » essentiel ou dans une vie communautaire animée par toutes les ressources proprement humaines.

14. En morale, par une confusion avec la réussite humaine totale, la primauté de l'intention et de l'action de personne à personne est remplacée par celle de l'efficacité technique. Les actes moraux ne visent donc plus des personnes à aimer et respecter (les pauvres, par exemple), mais des choses ou des abstractions à réaliser (la paix, la dignité humaine, etc.) ou à supprimer (la pauvreté, etc.), souvent au mépris des personnes elles-mêmes.

A P P E L

Le 30 novembre 1968 a lieu à l'Uni de Fribourg une journée appelée "Université ouverte", où se rencontrent les représentants du gouvernement, des partis, des syndicats et des étudiants, pour discuter des rapports de l'Université et de la société (cfr. le journal SPECTRUM, ci-joint).

Le ML (Mouvement de libération) entend dénoncer cette journée comme mystificatrice. Cette journée contribue à créer ou à renforcer le mythe de l'union de la population autout de ses gouvernants, et des divers représentants d'organisations bureaucratiques. Par ce procédé les étudiants ne rejoignent pas le peuple mais tâchent de dialoguer avec "ses représentants qualifiés"; c'est une réunion au sommet avec une propagande d'ouverture: tout le monde est invité, mais seule est assurée la présence des "spécialistes".

A' travers les thèmes proposés on invite les ouvriers à dissenter sur l'université avec des professeurs et des gouvernants. Dans cette situation il est évident que l'ouvrier ne fera que subir une propagande idéologique pour le maintien d'une université bourgeoise.

Si cette journée réussit, cela va créer un précédent et permettra peut-être l'organisation de telles journées dans d'autres universités. Tout cet effort aurait comme résultat de renforcer l'intégration et la soumission de l'ouvrier à travers un faux dialogue et une fausse ouverture.

Nous refusons cette journée et entendons empêcher le plenum de 15.00 heures de se tenir, pour la raison mentionnée ci-dessus.

Nous appelons tous les mouvements étudiants et ouvriers qui ont une optique révolutionnaire à participer à cette action de boycott

Cette participation de tous est importante et nécessaire:

- 1) pour signifier, dans une action, le dépassement du mouvement purement étudiant, se cantonnant au domaine universitaire.
- 2) pour signifier qu'on ne changera pas le système en discutant avec lui, mais en agissant avec les ouvriers en vue de créer une conscience et une lutte de classe.
- 3) pour permettre, en contestant une journée soi-disant d'union ouvriers-étudiants, d'opérer une rencontre entre les différents groupes révolutionnaires en vue de dépasser le cantonalisme et d'aboutir à des options politiques et stratégiques communes, à une lutte globale s'appuyant sur les ouvriers.

Si la participation de tous a une signification qualitative (dépassement et rencontre) elle a aussi, dans le contexte fribourgeois une signification quantitative: notre groupe seul ne peut prétendre boycotter valablement le plenum de 15.00 h. Le boycott prend un sens beaucoup plus important et plus significatif s'il est le fait du rassemblement de tous les groupes divers.

Voici le programme que nous vous proposons:

MATIN: 10.00 heures: réunion à la MAISON DU PEUPLE, Rue de Lausanne:

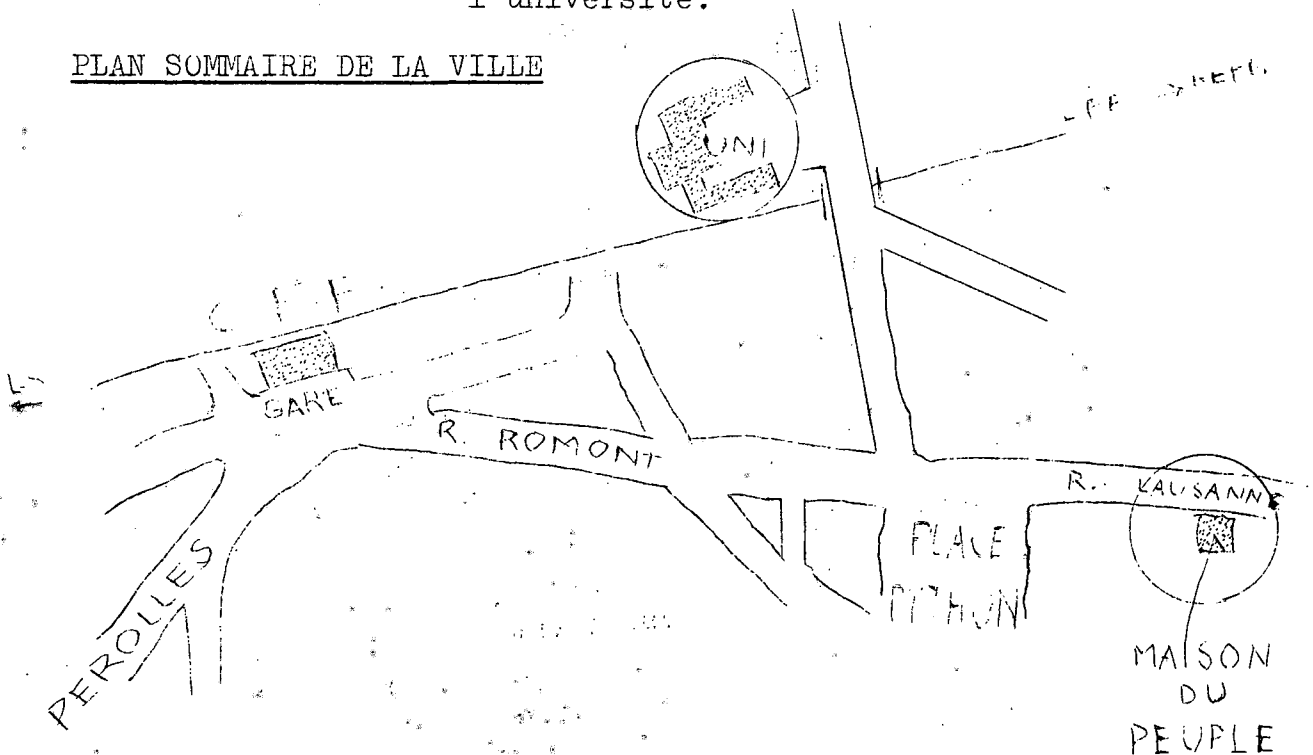
- mise au point des modalités techniques de l'action de boycott
- discussion en vue de l'élargissement des perspectives particulières de chaque groupe

(Dîner à la Maison du Peuple)

APRES-MIDI: 15.00 heures: ressemblément sur la place Georges Python (devant la Poste principale)

15.15: boycott: irruption à l'Aula Magna de l'université.

PLAN SOMMAIRE DE LA VILLE



RECOMMANDATION: amener des drapeaux, des pancartes et des mégaphones, si vous en avez

A' L'UNIVERSITE' ON PARLE A' L'USINE ON TRAVAILLE

Que se passe-t-il aujourd'hui 30 novembre à l'université ? Les étudiants rencontrent, paraît-il, les apprentis et les ouvriers. Quels apprentis? Quels ouvriers? Est-ce que les membres du gouvernement, les patrons, les intellectuels, est-ce que tous ces gens sont des ouvriers? Est-ce qu'ils sont peut-être des apprentis?

Non, bien sûr.

Ceux qui parlent soi-disant en votre nom aujourd'hui sont ceux qui profitent de votre travail: ces gens là on les a jugés indispensables; on les a invités personnellement. Pour vous on s'est contenté d'une invitation générale qui d'ailleurs ne vous a pas atteint: c'est que votre présence est facultative. Pourquoi est-elle facultative? Parce que à l'université on discute de façon intellectuelle, de choses qui ne vous intéressent pas; et que même si vous participiez à cette discussion, vous vous feriez manoeuvrer et vous seriez battus d'avance. Qui invite-t-on alors? Vos "représentants" (des chefs syndicaux, politiques). Par là ils démontrent qu'ils n'ont rien à faire avec vous.

Ce qu'ils veulent, c'est réaliser, au-dessus de vos têtes, la grande pseudo-alliance des classes travailleuses et des patrons pour vous maintenir dans votre situation de subordination et dans les conditions de travail que vous connaissez. Ces gens qui prétendent vous représenter se moquent éperdument de ce que vous pensez. Ils sont sensés dire ce que vous pensez de l'université et des étudiants. Or, ils ne vous ont rien demandé. Ces représentants veulent témoigner de la grande fraternité étudiants-travailleurs: c'est une immense hypocrisie. Vous savez très bien que les étudiants vous sont étrangers et qu'ils sont du côté des riches.

Les étudiants et les intellectuels sont mal à l'aise, car ils sont des priviliégiés. En invitant des "représentants" ouvriers ils se donnent bonne conscience. Ils peuvent dire "on est des gens bien". Est-ce que cela va changer le fait que les ouvriers payent pour l'université mais n'en profitent pas? Les étudiants deviendront des patrons, ceux qui utilisent chaque jour votre travail pour accroître la richesse des riches.

A' L'UNIVERSITE' ON PARLE
A' L'USINE ON TRAVAILLE

Par votre travail vous financez la discussion des patrons avec les futurs patrons. Accepterez-vous encore longtemps cette situation?